

Renouvellement d'un passeport pour un mineur

L'ancien passeport est valide

- Passeport du mineur
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)

L'ancien passeport est périmé depuis moins de 5 ans

- Passeport du mineur
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)

L'ancien passeport est périmé depuis plus de 5 ans

Le mineur a une carte d'identité valide

- Carte d'identité du mineur
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)

Le mineur n'a pas de carte d'identité

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

La carte d'identité est périmée de moins de 5 ans

- Carte d'identité de l'enfant
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)

La carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)